



PLAN MASSE B2

Légende	Nota
▶ Accès Parking	<p>Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement.</p> <p>Les indications de ce plan sont essentielles mais prévisionnelles.</p> <p>Les surfaces indiquées sont approximatives au sens de l'article L261-15 et R261-33 du CCH dans la limite d'un seuil de 5%.</p> <p>Les retombées, soffites, faux plafonds, canalisations, radiateurs, ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif.</p> <p>Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles.</p> <p>L'équipement électroménager et mobilier hors marché sont représentés en pointillés à titre indicatif.</p> <p>Les aménagements des terrasses et loggias sont représentés à titre indicatif, ils ne sont pas fournis avec le logement.</p> <p>Finitions des terrasses et loggia : se reporter aux notices descriptives.</p> <p>Hauteur sous plafond des pièces sans mention particulière 2,50m</p>
▷ Accès au site	
▶ Accès bâtiment	
🌳 Jardin privé	
🌳 Jardin collectif pour les logements collectifs	
▨ Toiture	
▨ Terrasse	
--- Limite de propriété	
□ Emplacement place PMR	
⊞ Borne d'apport volontaire	